*Je suis technicien au Gites de France et ces questions/réponses permettront de mieux cerner un porteur de projet qui pose les questions suivantes :*

1. ***Quel intérêt aujourd’hui d’installer dans mon projet de Gîte ou Chambres d’hôtes, Gîtes de Groupe d’une borne de recharge électrique ?***

Tourisme et automobile sont historiquement liés. Ce lien perdure, puisqu’une large part de l’activité touristique sur notre territoire se fait en voiture. Ce lien s’actualise aussi. Ainsi, pour les acteurs du tourisme et en particulier pour les hébergeurs, l’essor des ventes de véhicules électriques et hybrides rechargeables (+180% en 2020) induit un sujet de vigilance afin de répondre aux besoins qui émergent. En effet, la nécessité d’accéder à des points de recharge influence dans leurs critères de sélection les voyageurs « électromobilistes ».

* Voir : **Introduction**, page 1
1. ***Comment je dois m’y prendre ? procédure d’installation ? à qui je m’adresse ?***

L’objet même de ce guide est de fournir des points de repère pour répondre à ces questions.

Si vous souhaitez augmenter votre attractivité vis-à-vis des électromobilistes, plus nombreux chaque année, le 1°chapitre du guide explique comment choisir votre offre de service pour les recharges, puisque c’est en effet un critère qui sera distinctif entre structures touristiques et territoires

* Voir : **Comment choisir son offre de service pour les recharges**, pages 3 et suivantes

Les points de recharge doivent être installés par un professionnel habilité, titulaire d'une *qualification IRVE pour l'installation des bornes de recharge*. Le 2° chapitre du guide explique qu’il s’agit, en partant du tableau de répartition principal de votre installation (ou d’un tableau divisionnaire), de créer un circuit spécialisé destiné à la recharge des véhicules électriques.

* Voir : **Points de vigilance dans le cadrage de la commande de réalisation à un électricien**, pages 11 et suivantes
1. ***Quel est le coût de l’installation ?***

Selon vos besoins, vos choix, et aussi de votre installation électrique, la facture sera différente.

Le prix moyen d’une prise renforcée est de 450€ TTC. Pour une borne de recharge électrique domestique (7 kW en monophasé), le prix moyen de 1250€ TTC. Si vous disposez d’une installation électrique en triphasée, pour une borne murale allant jusqu'à 22 kW, le budget moyen sera alors de 2300€ TTC.

* Voir : **Aides et facilitations pour l’installation de points de recharge ouverts au public**, pages 13 et suivantes
1. ***Des aides sont possibles ? de qui ? comment ?***

Le chapitre 3 du guide dresse un panorama des deux types d’aides publiques sont actuellement activables par les hébergeurs du réseau. Ceux qui souhaitent installer sur leur parking des points de recharge ouverts à leurs clients pourront d’une part solliciter le programme Advenir, et d’autre part bénéficier d’un crédit d’impôt.

* Voir : **Aides et facilitations pour l’installation de points de recharge ouverts au public**, pages 13 et suivantes
1. ***Sur quels modèles de recharge ?***
2. Le format des prises électriques ordinaires (E/F) est compatible avec le connecteur mâle des câbles de recharge occasionnelle (CRO) de tous les modèles de VE ; pareillement, les prises renforcées dédiées aux recharges sont au même format standard
3. Une borne domestique doit comporter un connecteur au format européen T2, et nul autre.

Sachez que les hébergeurs n’ont jamais à fournir de câble pour raccorder leur point de recharge au véhicule : selon la configuration de l’installation, l’électromobiliste sortira du coffre l’un ou l’autre de ces 2 types de câble nécessaires pour les recharges en courant alternatif : soit câble CRO avec connecteurs EF pour branchement sur prise ordinaire ou prise renforcée, soit câble T2/T2 pour branchement sur une borne domestique.

* Voir : **Panorama des solutions techniques permettant aux VE et VHR de se recharger**, page 3
1. ***Tous les véhicules ont le même principe de branchement ? type de prise de véhicule hybride ?***

Pour la recharge en courant alternatif (AC) des véhicules électriques (VE) et celle des véhicules hybrides rechargeables (VHR), le connecteur sur le véhicule est identique : connecteur au format européen T2.

* Voir : **Panorama des solutions techniques permettant aux VE et VHR de se recharger**, page 3
1. ***Combien je facture aux clients ? les pratiques aujourd’hui ?***

Sachez qu’une recharge sur réseau domestique coûte en moyenne 2 à 3 € pour 100 km, selon l’efficience du véhicule. Chaque hébergeur ayant à faire son choix en matière de facturation des recharges, le guide expose quelques éléments à titre d’éclairage.

* Voir : **Quelle facturation des recharges ?** page 8
1. ***Une offre nationale d’achat peut-elle être envisagée ? (Réponse de la Fédération)***
2. ***Comment je suis référencé sur les sites Web (réponse de la fédération)***
3. ***Est-ce bien écologique que d’acheter une voiture électrique ?***

La dépendance aux énergies fossiles, les pics de pollution, le dérèglement climatique et les scandales récents font du moteur à combustion interne une technologie du passé : un VE n’émet en moyenne que 10 g de CO2 au km (en France) contre plus de 130 g/km pour une thermique.

Pour autant, l’empreinte écologique et sociale de la voiture électrique fait débat, d’autant plus que de nombreux conflits d’intérêts font que circulent de nombreuses contre-vérités et « fake news » à ces sujets.

L’objet de ce guide est simplement de répondre à un besoin désormais en plein essor émanant des touristes français et européens.

* Voir dans **l’annexe du guide pratique** : quelques précisions et débuts de réponses, pages 17 et suivantes.